

ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

Plus claire, plus lisible, plus complète
pour les équipements électriques :

la nouvelle étiquette énergie



LES ACTES D'ACHAT



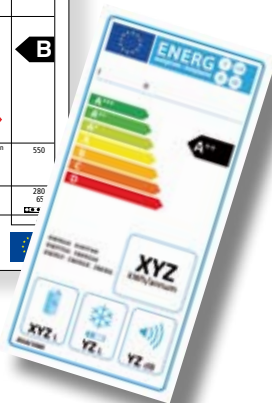
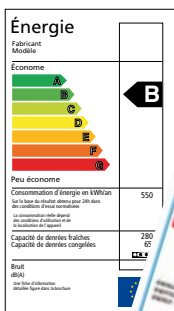
les produits évoluent, l'étiquette énergie aussi !

Présente depuis 1994 sur de nombreux appareils électriques, l'étiquette énergie nous informe de leur consommation énergétique. Elle est devenue un outil indispensable pour bien choisir un équipement électrique car elle permet la comparaison entre produits et met en valeur ceux qui vont permettre de réduire les dépenses d'énergie. 75 %¹ des consommateurs déclarent la consulter pour orienter leurs achats.

Depuis sa création, les fabricants ont fait des progrès importants en matière d'efficacité énergétique des appareils. Des équipements de plus en plus performants apparaissent, mais qui ne sont pas mis en valeur dans l'étiquette énergie, car ils sont tous de classe A.

Un nouvel étiquetage a donc été mis au point pour mieux valoriser les performances environnementales et les progrès techniques, tout en offrant au consommateur une lecture plus simple à base de pictogrammes.

Depuis fin 2010, la nouvelle étiquette énergie, qui concerne l'ensemble du marché européen, commence à apparaître sur les appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs, combinés...), les lave-linge, les lave-vaisselle et les téléviseurs. Elle deviendra obligatoire pour tous ces produits mis sur le marché à partir de fin 2011.



¹ Enquête 2006 TNS Sofres pour le Gifam.

nouvelle étiquette, nouvelles informations

Sur le nouveau modèle d'étiquette énergie figure toujours l'échelle d'efficacité énergétique qui va du rouge, pour les appareils les plus gourmands, au vert foncé, pour les plus sobres, ainsi que la consommation d'énergie en kWh par an. Quelles sont les nouveautés et quelles indications fournissent-elles ?

Les informations figurant sur l'étiquette énergie sont fondées sur une déclaration du fabricant du produit, sur la base de critères identiques pour tous les produits de la même catégorie.

L'exactitude de ces informations peut être vérifiée par les autorités nationales de surveillance du marché par des tests de produits.

De nouvelles classes énergétiques

L'évolution technologique encouragée par les mesures européennes a permis d'**améliorer les performances** des appareils domestiques les plus courants : les bons produits peuvent être bien meilleurs que la « classe A » !

C'est pourquoi jusqu'à **trois nouvelles classes** apparaissent dans l'échelle d'efficacité énergétique : **A+**, **A++** et **A+++**. Elles identifient les modèles dont l'**efficacité énergétique est supérieure à A** et permettent de mieux distinguer les produits les plus performants.

La classe **A+++** signale les appareils qui consomment de **30 à 60 % d'énergie de moins** qu'un appareil classé A.

Progressivement, pour accompagner et renforcer la tendance à plus d'efficacité énergétique, les appareils des classes inférieures, les moins performantes, seront interdits à la vente.

Des pictogrammes lisibles par tous

Pour améliorer la compréhension de l'étiquette énergie et la rendre utilisable dans toute l'Union européenne, les caractéristiques techniques figurent sous forme de pictogrammes. Ce sont :

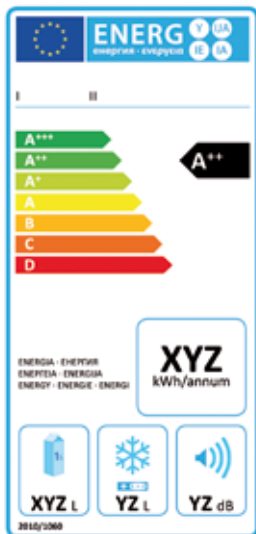
- le **niveau sonore** de l'appareil en fonctionnement, exprimé en décibels (dB). Cette mention est **obligatoire** sur la nouvelle étiquette énergie pour les catégories d'appareils les plus bruyants ;
- des **indications spécifiques** à chaque type d'appareil. Elles permettent de signaler des informations supplémentaires importantes pour guider le choix des consommateurs et sont adaptées à chaque catégorie de produit.

La nouvelle étiquette énergie, l'exemple du froid

Vous désirez acheter un appareil de froid (réfrigérateur, congélateur, combiné...).

■ Quelles indications sur cette étiquette énergie ?

- La **classe énergétique** : pour les appareils de froid, elle va de D (ou G pour les appareils à absorption) à A+++ et comporte 7 (ou 10) classes ;
- la **consommation d'énergie annuelle** en kWh ;
- la **capacité** en litres de **tous les compartiments de stockage** ;
- la **capacité** en litres du **compartiment congélation** ;
- le **niveau de bruit** en décibels.



Depuis juin 2010, seuls les réfrigérateurs et congélateurs de classe A ou supérieure peuvent être proposés sur le marché.

■ Quelques conseils pour un achat performant

Si vous envisagez l'achat d'un nouveau réfrigérateur et/ou congélateur, voici les conseils à suivre :

- **consultez le guide d'achat TOPTEN**, qui classe les produits les plus performants : vous pourrez découvrir un modèle parmi les plus efficaces du marché. En le choisissant, vous réduirez votre consommation énergétique et l'impact environnemental de son fonctionnement. Les avantages d'un tel appareil se feront sentir pendant de nombreuses années : factures plus faibles, émissions de gaz à effet de serre réduites ;

→ *Pour en savoir plus, consulter le site «www.guide-topten.com».*

- choisissez un appareil dont le **volume** convient à votre famille et à votre mode de vie ;
- renseignez-vous sur les **innovation technologiques** intéressantes ;
- contactez votre Espace **INFO** → **ÉNERGIE** pour des informations sur les économies d'énergie.

Ces conseils d'achat, valables pour les appareils de froid, le sont aussi pour nombre d'équipements électriques de la maison !

→ *Pour en savoir plus, consulter le guide de l'ADEME «[Équipements électriques](#)».*

Des indications spécifiques

Outre les **appareils de froid**, les nouveaux modèles d'étiquette énergie concernent actuellement les **lave-linge**, les **lave-vaisselle** et les **téléviseurs**. Les étiquettes des autres appareils seront également mises à jour prochainement.

Pour chaque catégorie de produit, l'étiquette apporte, dans sa partie inférieure, des informations moyennes sur la **consommation d'énergie annuelle** de l'appareil en kWh et des informations ciblées sous forme de **pic-togrammes**.

■ Les lave-linge

- Consommation d'eau annuelle en litres ;
- capacité en kg ;
- classe d'efficacité pour l'essorage ;
- niveau de bruit (lavage et essorage) en décibels.



Tous les appareils doivent dorénavant garantir une très bonne efficacité de lavage, équivalente à la classe A.

■ Les lave-vaisselle

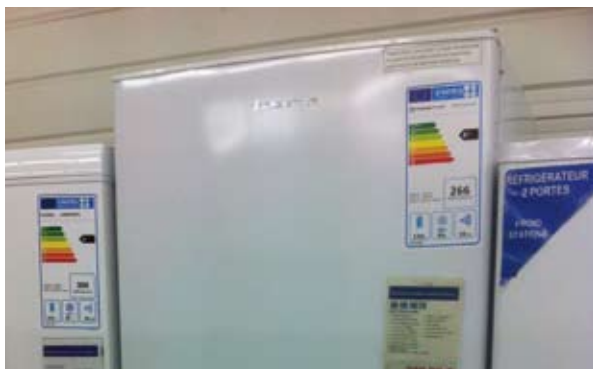
- Consommation d'eau annuelle en litres ;
- classe d'efficacité pour le séchage ;
- capacité en nombre de couverts ;
- niveau de bruit en décibels.



Tous les appareils doivent dorénavant garantir une très bonne efficacité de lavage, équivalente à la classe A.

■ Les téléviseurs

- Présence d'un mode «arrêt» ;
- puissance électrique en mode marche, en watts ;
- taille de l'écran : longueur de la diagonale d'écran visible, en centimètres et en pouces.



les étiquettes énergie : conditions d'utilisation

Plusieurs étiquettes pour un même produit ?

En 2011, l'ancienne et la nouvelle présentation de l'étiquette énergie peuvent cohabiter sur les appareils de froid, les lave-linge et les lave-vaisselle, dans un même magasin. Cependant, **les deux étiquettes ne peuvent figurer sur le même appareil.**

Le détaillant ne peut en aucun cas modifier l'étiquette (ancien ou nouveau modèle) figurant sur un produit.

Attention ! Les détaillants sont responsables de l'affichage de l'étiquette énergie : **les modèles qui n'en sont pas pourvus ne peuvent être vendus !**

Une nouvelle étiquette pour tous les produits ?

Certains appareils (fours, climatiseurs...) conserveront l'ancienne présentation de l'étiquette jusqu'à ce qu'une nouvelle soit élaborée spécifiquement pour eux.

Tous les produits vendus sur le marché européen doivent porter l'étiquette énergie, qu'ils soient fabriqués dans l'Union européenne ou non.

→ *Pour en savoir plus sur la nouvelle étiquette énergie, consulter www.newenergylabel.com/fr/.*

Un projet européen pour tester la conformité de l'étiquette énergie



Le projet ATLETE a pour objectif de démontrer qu'une méthodologie de test efficace et durable de l'électroménager dans toute l'Europe est possible et rentable.



www.atlete.eu



Les auteurs sont seuls responsables du contenu de ce document. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni l'EACI ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le présent document.

Démarré en juin 2009, le projet a bénéficié d'un financement du Programme Énergie Intelligente pour l'Europe.

Le projet ATLETE implique cinq partenaires des secteurs publics et privés :

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

www.ademe.fr

CECED

Comité européen des constructeurs d'équipements domestiques

www.ceced.eu

ENEA

Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement

www.enea.it

ISIS

Institut d'étude pour l'intégration des systèmes (Italie)

www.isis-it.com

SEVEn

Centre d'efficacité énergétique, République Tchèque

www.svn.cz

